

5EME RUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 75 rue de Turbigo à (75003) PARIS
RCS PARIS 524 960 796

PROCES-VERBAL DE CONSTATATION DU CONSENTEMENT UNANIME

DES ASSOCIES DE LA SOCIETE « 5EME RUE »

STATUANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- 1. Lecture du rapport de la Présidente sur :
 - A. Le projet de cession des actions de la Société détenues par la société CSP CONSEIL ;
 - B. La démission de la société CSP CONSEIL de ses fonctions de Présidente de la Société et désignation de la société THE ARCANÉ en qualité de nouvelle Présidente de la Société ;
- 2. Autorisation à donner en vue de la cession des actions et agrément de la nouvelle associée ;
- 3. Cession de la totalité des actions appartenant à la société CSP CONSEIL ;
- 4. Démission de la société CSP CONSEIL de ses fonctions de Présidente et désignation de la société THE ARCANÉ en qualité de nouvelle Présidente ;
- 5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- 6. Questions diverses, s'il y a lieu.

Les associés de la société 5EME RUE, Société par Actions Simplifiée au capital social de 10.000 € divisé en 1.000 actions de 10 € chacune de valeur nominale entièrement souscrites et intégralement libérées, dont le siège social est situé 75 rue de Turbigo à (75003) PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 524 960 796, ont décidé de recourir à la procédure de constatation de consentement unanime des associés dans un acte, telle que prévue à l'article 23 des Statuts lequel stipule que « *Les décisions des associés sont, aux choix du Président ou du Directeur Général, prises en Assemblée Générale ou résultent du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seings privés.* »

Ont donc apposé leur signature sur le présent acte :

ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS
La société CSP CONSEIL	900
Monsieur Louis-Marie DURAND	100

Il convient également de préciser qu'est également présente :

UD BT

- **La société THE ARCANE**

Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.221 euros
Dont le siège social est situé 104 avenue Raymond Poincaré à (75016) PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 890 594 625

Représentée par Madame Marion DARRIEUTORT, Présidente

I. LECTURE DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR :

A. LE PROJET DE CESSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE DETENUES PAR LA SOCIETE CSP CONSEIL

B. LA DEMISSION DE LA SOCIETE CSP CONSEIL DE SES FONCTIONS DE PRESIDENTE DE LA SOCIETE ET DESIGNATION DE LA SOCIETE THE ARCANE EN QUALITE DE NOUVELLE PRESIDENTE DE LA SOCIETE

Ce rapport, lu par Monsieur Brice TEINTURIER, est ainsi rédigé :

« Chers Associés,

Vous êtes amenés à vous prononcer sur les sujets suivants :

A. LE PROJET DE CESSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE DETENUES PAR LA SOCIETE CSP CONSEIL

Il est envisagé que la société CSP CONSEIL procède à la cession de NEUF CENTS (900) actions de la Société, représentant 90 % du capital, des droits à résultat et des droits de vote de la Société.

Cette cession serait réalisée le 29 janvier 2025 au profit de la société THE ARCANE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.221 euros dont le siège social est situé 104 avenue Raymond Poincaré à (75016) PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 890 594 625, représentée par Madame Marion DARRIEUTORT en sa qualité de Présidente.

L'article 13 « Agrément » des statuts stipule que « *Toute cession d'actions, y compris entre associés, sera soumise à l'agrément préalable donné par décision collective extraordinaire adoptée à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés.* »

Il conviendra par conséquent d'autoriser la cession susvisée et d'agréer le Cessionnaire en qualité de nouvelle associée.

La cession sera parfaite et définitive avec effet au 29 janvier 2025.

B. LA DEMISSION DE LA SOCIETE CSP CONSEIL DE SES FONCTIONS DE PRESIDENTE DE LA SOCIETE ET DESIGNATION DE LA SOCIETE THE ARCANE EN QUALITE DE NOUVELLE PRESIDENTE DE LA SOCIETE

Compte tenu de la cession de la totalité des 900 actions détenues par la société CSP CONSEIL, la société CSP CONSEIL a présenté sa démission de ses fonctions de Présidente de la société, avec effet au 29 janvier 2025 à 9h30.

Il vous est dès lors proposé de nommer en qualité de nouvelle Présidente de la société, en lieu et place, à compter du 29 janvier 2025 à 9h30 :

- **La société THE ARCANE**

Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.221 euros
Dont le siège social est situé 104 avenue Raymond Poincaré à (75016) PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 890 594 625

UD BT

Représentée par Madame Marion DARRIEUTORT, Présidente

La Présidente de la Société ainsi nommée aura, conformément aux dispositions statutaires, tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Elle représentera la Société à l'égard des tiers.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les décisions en ce sens.

Et vous prions de croire, Chers Associés, en l'assurance de nos sentiments dévoués

La Présidente »

II. CONSTATATION DE LA REALISATION DE LA CESSIION DE LA TOTALITE DES ACTIONS APPARTENANT A LA SOCIETE CSP CONSEIL

Après lecture du rapport de la Présidente, la décision suivante devait être prise :

PREMIERE DECISION

« L'ensemble des Associés, après avoir pris connaissance du projet de cession des 900 actions appartenant à la société CSP CONSEIL au profit de la société THE ARCANE,

Décide d'autoriser la cession susvisée et d'agréer la société THE ARCANE en qualité de nouvelle associée. »

III. DEMISSION DE LA SOCIETE CSP CONSEIL DE SES FONCTIONS DE PRESIDENTE ET DESIGNATION DE LA SOCIETE THE ARCANE EN QUALITE DE NOUVELLE PRESIDENTE

Après la décision ci-dessus, il convient de prendre la décision suivante :

DEUXIEME DECISION

« L'ensemble des Associés prend acte de la démission de la société CSP CONSEIL de ses fonctions de Présidente de la Société à compter du 29 janvier 2025 à 9h30 et désigne la société THE ARCANE en qualité de nouvelle Présidente pour une durée indéterminée à compter du 29 janvier 2025 à 9h30.

- La société THE ARCANE

Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.221 euros
Dont le siège social est situé 104 avenue Raymond Poincaré à (75016) PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 890 594 625

Représentée par Madame Marion DARRIEUTORT, Présidente

La Présidente de la Société ainsi nommée aura, conformément aux dispositions statutaires, tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Elle représentera la Société à l'égard des tiers. »

La société THE ARCANE intervient aux présentes et déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.

IV. POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

La Présidente indique qu'il convenait, suite aux décisions qui venaient d'être prises, de procéder à des formalités de publicité et de greffe.

UD BT

A cette fin, la décision suivante devait être prise :

TROISIEME DECISION

« Tous pouvoirs sont donnés au Cabinet GOMEL AVOCATS, sis 4 rue du Général Lanzerac à (75017) PARIS, aux fins d’accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu’il appartiendra.

V. QUESTIONS DIVERSES. S'IL Y A LIEU

L’ordre du jour étant épuisé, et personne n’ayant rien à ajouter au titre de la rubrique questions diverses, la séance devait être levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

Le 29 janvier 2025

La société CSP CONSEIL <i>Représentée par Monsieur Brice TEINTURIER, Gérant</i> <i>Brice TEINTURIER</i>	La société THE ARCANE <i>Représentée par Madame Marion DARRIEUTORT, Présidente</i> <i>« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »</i> Bon pour acceptation des fonctions de Présidente <i>Marion DARRIEUTORT</i>
Monsieur Louis-Marie DURAND <i>Louis-Marie Durand</i>	